

DGA Partenaire et Ressources

Direction des Finances et du Conseil
en Gestion

Pôle Stratégie et Pilotage Financier

Service Prospective et Préparation
Budgétaire

Arrêté n° AR-DFCG/2022/960

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Vu l'article L.3211-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DAJAP/2021/231 du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 concernant la délégation de compétences du Conseil départemental au Président du Conseil départemental ;

Vu l'arrêté n° DAJAP/2021/1084 du 17 novembre 2021, portant délégation de signature en faveur de Madame Sophie BLANQUART, Directrice Générale Adjointe Partenaire et Ressources ;

Vu la proposition de La Banque Postale en date du 26 octobre 2022 ;

Sur la proposition de Madame la Directrice des Finances et du Conseil en Gestion ;

ARRETE

- ARTICLE 1.** Est retenue pour financer le programme de lignes de trésorerie 2023 du Département du Nord la proposition de La Banque Postale pour un montant de 120 M€ définie dans le tableau « Caractéristiques Principales du Prêt » ci-dessous.
- ARTICLE 2.** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.
- ARTICLE 3.** Madame la Directrice des Finances et du Conseil en Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié sur le site internet départemental lenord.fr.

Caractéristiques principales de la ligne de trésorerie

Prêteur	La Banque Postale
Nature du produit	Ligne de trésorerie
Montant	120 000 000 EUR (Cent-vingt millions d'euros)
Durée du contrat	364 jours
Date de prise d'effet du contrat	23/12/2022
Taux applicable	Taux fixe de 2,27 %
Base de calcul	30 / 360 jours
Frais de dossier	0,05 % du montant de la ligne de trésorerie, soit 60 000 €
Commission de non-utilisation	Néant
Périodicité des intérêts	Trimestrielle
Préavis de tirage / remboursement	Réception de l'ordre en J avant 12h pour une exécution en J
Montant minimum du tirage	10 000 €

Fait à Lille le 05 décembre 2022

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe

Sophie BLANQUART

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20221205-221205H16487H1-AR

Date de réception en préfecture le : 05 décembre 2022

Affiché le : 05 décembre 2022